

FO-CGT-CFDT

Paris le 21 septembre 2009

Les Elus Syndicaux
RAILREST
116 rue de Maubeuge
75010 Paris
organisationsyndicalece@orange.fr

Mr Marc FUSINA
Inspection du travail des transports
210 quai de Jemmapes, section 21
75468 Paris Cedex 10

Monsieur,

Nous, Organisations Syndicales et agents sommes confrontés à un problème préoccupant avec un membre de la direction. Ce dernier, nommé responsable de la base de Paris au mois de février 2009 nous impose des conditions de travail qui deviennent, au fil des mois, de plus en plus insupportables.

Les entretiens disciplinaires et les mises à pied conservatoires se sont multipliés. Lundi 14 septembre, un agent s'est vu notifié cette dernière sanction pour avoir exercé un droit de retrait, au bar, face au risque immédiat d'être blessé par une base roulante non fixée qui, alourdie par son chargement, peut à tout moment, et en particulier lors des mouvements du train et de freinage, se mettre à rouler et se précipiter sur l'agent au bar.. La direction a pourtant été régulièrement alertée en CE et DP (la dernière fois lors du CE du 18 août 09) sans manifester de réactivité. Le règlement intérieur par son article 7 et le code du travail renseignent que toute entreprise doit fournir de bonnes conditions de travail à son personnel.

Par ailleurs, un état d'esprit alimenté par la peur, s'est instauré à la base de Paris. Chaque faute (bouton de chemise mal fermé, porte de trolley restée ouverte, oubli d'un couvercle de verseuse, retard de 2 minutes, la moindre petite omission) est consignée en rouge dans un fichier et dans le dossier personnel de l'agent qui se trouve pénalisé lors de son évaluation annuelle. A cela viennent s'ajouter les rapports de clients mystères, parfois très fantaisistes, rédigés par de simples quidams rémunérés à cette tâche et non assermentés.

Les agents qui subissent ce climat sont dissuadés de rencontrer les élus et ont peur de produire des écrits. Ils craignent les repréhensions ou sont convoqués pour demande d'explications. Les OS ne peuvent plus exercer leurs missions en toute sérénité.

A la réunion CE tenue ce 16 septembre 2009, les élus ont demandé que le roulement test pour les dispatcheurs (régulateurs), en essai depuis la fin mars 09 pour 4 mois mais toujours en cours, prenne réellement fin le 27 septembre 09 avec l'accord des agents concernés. Ce test met en place une nouvelle organisation du travail parfois contraire aux dispositions de la convention collective ou le décret, (comme des séquences en travail posté de 5 jours etc). La direction a accusé notre demande mais, dès le lendemain, a obligé lesdits agents à faire un écrit pour demander la continuité de ce test, probablement sous la menace (un de ces agents est sortie en pleur du bureau du responsable). Aujourd'hui, ils évitent le contact avec les élus tant ils ont peur.

Au prochain CHSCT, une demande d'expertise sur les conditions de travail sera certainement demandée. Ce courrier vous est envoyé à titre d'information.

Veillez agréer, Monsieur, nos sincères salutations.

Les élus